



Délibération 2026.03.05

Délibération affichée
et exécutoire le :

24/03/26

Le 21 mars 2026 à 10 heures, le conseil municipal, convoqué le 17 mars 2026, s'est réuni en séance publique d'installation dans la salle habituelle de ses séances, sous la présidence du Maire, Monsieur MÉTIVIER Philippe.

Présents : MÉTIVIER Philippe, FOURRÉ Frédérique, FORBEAU Sébastien, MAILLET Cécile, MAUCHIEN Anne, CHABENAT Jean-Michel, MALASSINET Alain, DUVOUX Sylviane, BAUDET Laurence, MÉTIVIER Christophe, MÉSIER Marie-Christine, RIVIÈRE Fabien, PION Bruno, CHAUVEAU Valérie, CHAUVEAU Delphine, CARREL Céline, TARTIERE Steeven.

Pouvoirs : BONAMY Christian à MÉTIVIER Philippe, PERRICHON Julien à FORBEAU Sébastien.

Recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent (accroissement temporaire d'activité)

Vu le Code Général des collectivités territoriales, notamment son article L.332-23-1 relatif au recrutement temporaire des agents contractuels sur des emplois non permanents ;

Le maire rappelle que, conformément à l'article L313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de la collectivité sont créés par l'organe délibérant.

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, notamment pour renforcer les services techniques.

A ce titre, il convient de créer un emploi à temps complet à raison de 35/35^{ème} dans le grade d'adjoint technique territorial relevant de la catégorie C pour exercer les fonctions d'agent polyvalent des services techniques.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 367 du grade d'adjoint technique territorial.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- D'accepter la création d'un emploi non permanent pour les besoins liés à un accroissement temporaire d'activité sur le grade d'adjoint technique territorial, pour une durée hebdomadaire de 35h ;
- De donner tout pouvoir au maire ou son représentant pour signer tous documents relatifs à ce dossier.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget 2026.

Le Maire,
MÉTIVIER Philippe.



Le secrétaire de séance,
TARTIERE Steeven.